



Séparation et éloignement

Par Mitch91

Bonjour

La compagne d'un proche a décidé de changer de région, son compagnon ne le souhaite pas. Depuis, la dame fait en sorte de faire passer monsieur pour quelqu'un d'invivable, violent (par pseudo dénonciation il s'est même retrouvé en garde à vue fort heureusement sans suite), elle fait cela pour partir avec leur fille de 2 ans en ayant la garde. Monsieur est très affecté moralement, n'imagine pas être séparé de sa fille.

La dame a déjà un enfant d'une ancienne liaison. Comment se battre pour soit empêcher la dame de quitter la région ou avoir la garde ? Les 2 travaillent salaires identiques. 1 appartement acheté ensemble depuis 3 ans.

Merci pour vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour
Y a-t-il déjà un jugement et si oui que prévoit-il ?

Par Mitch91

Merci

Non pas de jugement rien encore mais elle a coupé la discussion du fait que Mr ne réponde pas à son caprice et elle ouvre pour discréditer Mr

Par Isadore

Bonjour,

Impossible de l'empêcher de déménager, c'est son droit le plus absolu.

Il faut rapidement voir un avocat pour initier une procédure pour demander la résidence principale. L'avocat aidera le père à préparer ses arguments.

Par StephaneB

Bonjour

2 choses :

1. Pour les plaintes classées, que votre ami dépose plainte pour dénonciation calomnieuse sinon Madame se servira des plaintes déposées à son encontre devant le JAF (même si elles ont été classées)
Par contre, si Madame est poursuivie pour dénonciation calomnieuse, et condamnée (on peut rêver), la probité de Madame sera bien remise en cause.
Et elle ne pourra pas mettre ses plaintes en avant devant le JAF
2. Ce que veut faire Madame s'appelle un éloignement géographique volontaire, pas vraiment reconnu par le droit

français.

Pour

info

:

[url=http://https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-7975QE.htm]http://https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-7975QE.htm[/url]